

Electrification des poids lourds : des annonces gouvernementales qui vont dans le bon sens pour accompagner la transition du secteur

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) salue les annonces faites par le Gouvernement le 10 avril en faveur de l'électrification du transport routier de marchandises. Ces mesures marquent une première avancée importante pour accompagner concrètement la transition énergétique d'un secteur déjà pleinement engagé dans la décarbonation.

L'électrification des poids lourds s'impose comme un levier déterminant pour atteindre les objectifs climatiques. Cette mutation profonde suppose toutefois de relever des défis économiques, technologiques et organisationnels de premier plan. **Les TPE, PME et ETI, qui détiennent 75 % de la flotte des poids lourds immatriculés en France, y jouent pleinement leur rôle et se montrent au rendez-vous de cette transition majeure.**

Les orientations annoncées par le Gouvernement répondent à plusieurs attentes clés, portées de longue date par la profession, en général, l'OTRE, en particulier : **un soutien renforcé à l'investissement**, indispensable dans un contexte d'électrification coûteuse, et **une attention donnée au déploiement des infrastructures de recharge**, condition essentielle du développement de l'électromobilité.

Si les annonces du Gouvernement constituent une étape importante, il est primordial **de garantir la stabilité des dispositifs de soutien sur le long terme**, afin d'offrir aux entreprises la visibilité nécessaire à leurs investissements.

Le dispositif IRICC (Incitation à la Réduction de l'Intensité Carbone des Carburants), en cours de création pour remplacer, à l'horizon 2027, le mécanisme de la TIRUERT, prévoit de soutenir financièrement l'électricité distribuée par les IRVE ouvertes au public. **L'extension de l'IRICC à la recharge en dépôt, sous la forme d'un mécanisme forfaitaire, apparaît indispensable** afin de compenser une partie des investissements, souvent très élevés, supportés par les entreprises.

Enfin, compte tenu d'un coût d'acquisition d'un poids lourds électrique 2,5 à 3 fois supérieur à celui des véhicules diesel, principalement en raison du coût des batteries, il est indispensable de faciliter, enfin, l'accès au financement par des mesures simples et opérationnelles :



- Intégrer positivement les investissements dans des véhicules électriques dans la cotation de la Banque de France, afin de ne pas pénaliser les entreprises engagées dans la transition ;
- Permettre l'accès à des taux d'intérêt préférentiels auprès des établissements bancaires ;
- Mettre en place des dispositifs de garantie de prêt par l'État ;
- Développer des solutions de financement à taux bonifiés, notamment *via* Bpifrance.

« Ces annonces vont dans le bon sens se félicite Jean-Marc RIVERA, Délégué Général de l'OTRE : elles reconnaissent que la transition énergétique du transport routier ne pourra se faire sans un soutien massif, durable et adapté aux réalités économiques des entreprises. L'aide aux véhicules utilitaires et aux poids lourds, pouvant aller jusqu'à 100 000 euros par véhicule, correspondant à une demande forte et répétée de l'OTRE, inscrite dans son [plan électrification des poids lourds](#) visant à la bonification des fiches CEE. Elles se cumulent avec l'aide de 15K€ par poids lourds dans les conditions annoncées par le groupe EDF le 8 avril dernier ».

L'OTRE restera pleinement mobilisée aux côtés des pouvoirs publics pour concrétiser ces orientations en leviers opérationnels au service des entreprises et de la transition écologique.

À propos de l'OTRE

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) représente les entreprises de transport routier et prestataires logistiques françaises, majoritairement des ETI, PME et TPE à capitaux patrimoniaux. Elle défend au quotidien leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, dans les négociations sociales de branche et au sein des instances professionnelles nationales et européennes. Au 31 décembre 2024, elle représente 3600 entreprises adhérentes pour 110.000 salariés.

OTRE - Organisation des Transporteurs Routiers Européens

Domaine du Courant – 10 bis rue du Courant - 33310 LORMONT

Tél : +33 (0)1 53 62 83 40 - contact@otre-direction.org - www.otre.org

N° Préfectoral : 4832 - Siret : 434 428 470 00026